

FICHE PRATIQUE

La conciliation médicamenteuse

Présentation de l'action

Pourquoi ?

Afin de prévenir le risque médicamenteux aux points de transition quel que soit le lieu de soins et de vie de la personne âgée en vue de maintenir son autonomie.

Points de transition

En hospitalisation

admission

sortie

transfert
intra
établissement

transfert
inter
établissement

En soins de 1^{er} recours (en ville, maisons / pôles de santé, en officine)

Médecin
traitant

Médecins
spécialistes

Pharmacien
d'officine

IDE, kiné,
pédicure...

En médico-social

Retour d'hospitalisation

Relais des urgences

Admission
en EHPAD

PARTAGE DE L'INFORMATION (Dossier Pharmaceutique DP, messagerie sécurisée, PAACO)

Définition: La conciliation médicamenteuse est un processus pluriprofessionnel applicable à tout le parcours mobilisant les professionnels de santé (URPS), les établissements de santé, les EHPAD du secteur PAERPA.

Quel que soit le lieu de vie ou de soins, il s'agit en lien avec la coordination clinique de proximité, en articulation avec la plateforme autonomie seniors et l'entrée en plan personnalisé de santé :

- d'assurer la continuité des médicaments,
- de partager la connaissance exhaustive de tous les traitements entre les différentes structures et professionnels (*établissements de santé, EHPAD, soins de ville*).



Unité d'évaluation
gériatrique
pluriprofessionnelle
dans la cité

CPP



Initiation par la cellule territoriale d'appui et intégration dans le plan personnalisé de santé

Bilan Médicamenteux Optimisé (BMO)

Liste complète et exacte de tous les médicaments pris et à prendre par le patient, que ces médicaments soient prescrits par un médecin ou non (automédication)

Résultats attendus :

- Préviens les erreurs médicamenteuses,
- Améliore la coordination pluri professionnelle et optimise les traitements,
- Contribue à l'éducation du patient notamment en termes d'observance.

Prévention des hospitalisations évitables d'origine médicamenteuses qu'il s'agisse d'omission, de surdosage, de médicaments inappropriés.

Population cible :

- Patients de plus de 75 ans très fragiles adressés à la cellule territoriale d'appui,
- Intégration dans le PPS avec médecin généraliste et un ou deux professionnels de santé.

BMO

Elaboration de la liste complète et exacte (BMO)
de tous les médicaments pris et à prendre
Analyse pharmaceutique

Rôle majeur du pharmacien

Entretien patient
Echange avec les professionnels



Equipe

Partage du BMO
Mise à disposition des **médecins généralistes -> pivot du PPS**
et médecin hospitalier en cas d'hospitalisation

Collaboration médico-pharmaceutique

- étude des divergences médicamenteuses entre les différents points de transition
- adaptation des traitements
- meilleure information du patient voire éducation thérapeutique du patient ou une prise en charge médicamenteuse adaptée à son domicile

Optimisation

Continuité

Pertinence

Efficience

Observance

Education thérapeutique
PAERPA

Conciliation de sortie d'hospitalisation :

Transmission d'informations en temps réel,
Justification des changements de traitements :

- au médecin traitant, au pharmacien d'officine, aux autres professionnels en vue d'alimenter un plan de soins sécuritaire pour le patient et les infirmiers intervenants à domicile,
- au patient -> acceptation / compréhension / observance.

Facteurs
facilitants

Coordination
pluri professionnelle

Logiciels d'aide à la
prescription
interopérabilité

Dossier
Pharmaceutique
*ouvert avec le
consentement du
patient*

PAACO, messagerie
sécurisée
*partage des
informations*

Appuis pour mise en oeuvre :

- Aide pluri professionnelle de l'unité d'évaluation gériatrique et de l'OMEDIT
 - ▶ Formations OMEDIT pour tous les professionnels,
 - ▶ Mise à disposition d'outils (guide d'entretien patient, support de recueil d'information, analyse des divergences entre les prescriptions),
- Retours d'expériences partagés avec évaluation.



Unité d'évaluation
gériatrique
pluriprofessionnelle
dans la cité

Evaluation
des
résultats

ISPED

Baisse des hospitalisations évitables

Optimisation des traitements dans le cadre des
plans personnalisés de santé